ESPACE CULTUREL ET FESTIF DE L'ETOILE TARIFS 2026 (TTC SAUF PROFESSIONNELS)	TARIFS 2026 VOTES EN CONSEIL MUNICIPAL
Les tarifs sont en € TTC par jour (sauf exception mentionnée). Sauf exception mentionnée, 50 % du tarif sera appliqué par jour supplémentaire consécutif ou pour une date de répétition précédant la représentation d'un spectacle d'au plus une semaine.	
La gratuité des salles est accordée aux services et aux établissements publics rattachés à la collectivité. Toute autre mise à disposition gratuite, ou en ce qui concerne l'Espace Culturel et Festif, tout usage supérieur à 5 dates par an devra faire l'objet d'une convention d'objectifs entre la Mairie et l'entité utilisatrice.	
Sur accord du Bureau Municipal, l'Espace Culturel et Festif pourra faire l'objet de contrats de co-réalisation. Le taux minimal de partage est fixé à 10 % de la recette nette déduction faite des taxes et droits éventuels.	
Les aides à la location des salles de l'Espace Culturel et Festif seront limitées : - aux associations de Châteaurenard qui en feront la demande pour l'organisation d'une manifestation sans participation financière hors salon, foire et marché (hors forfait technique) dans la limite de 600 euros et de 5 dates par an. - aux associations de Châteaurenard qui en feront la demande pour l'organisation d'une manifestation avec participation financière dans la limite de 50% du coût de réservation (hors forfait technique) dans la limite de 600 euros et de 5 dates par an.	
Pas de caution appliquée. Toute perte ou dégradation sera refacturée au montant réel selon la convention entre la Commune et l'utilisateur	
SALLE DE L'ETOILE	
Etablissement scolaire châteaurenardais, dans la limite de 2 dates d'utilisation par an et par établissement, dans le cadre d'un projet pédagogique de l'établissement	gratuit
Reunions à caractère politique (durant les périodes de campagnes électorales officielles)	gratuit
Etablissement scolaire châteaurenardais, au-delà de 2 dates d'utilisation par an et par établissement dans le cadre d'un projet pédagogique de l'établissement ou pour toute autre utilisation - manifestation sans participation financière	68,00 €
Association de Châteaurenard - manifestation sans participation financière	68,00 €
Etablissement scolaire châteaurenardais, au-delà de 2 dates d'utilisation par an et par établissement dans le cadre d'un projet pédagogique de l'établissement ou pour toute autre utilisation - manifestation avec participation financière	445,00 €
Association de Châteaurenard - manifestation avec participation financière	445,00 €
Association extérieure ou entreprise qui organise une assemblée générale ou réunion	935,00 €
Reunions à caractère politique (hors périodes de campagnes électorales officielles)	1 840,00 €
Association extérieure ou entreprise qui organise un spectacle ou un enregistrement. (hors détenteurs de licence 1, 2 ou 3)	1 840,00 €
Colloque, congrès, séminaire, salon, foire ou marché (Pour les salles tarif dégressif, 75% le second jour puis 50% par jour supplémentaire)	1 840,00 €
Professionnel du spectacle (détenteur de licence 1, 2 ou 3) (tourneur ou producteur) - hors taxe - Forfait technique inclus	4 360,00 €
Exposition artiste (pour une durée de 1 à 7 jours + tarif de 50% par jour supplémentaire + pourcentage sur les ventes conclues)	622,00 €
Réveillon (uniquement associations et entreprises de Châteaurenard)	2 600,00 €
THEATRE PECOUT	
Etablissement scolaire châteaurenardais, dans la limite de 2 dates d'utilisation par an et par établissement, dans le cadre d'un projet pédagogique de l'établissement	gratuit
Reunions à caractère politique (durant les périodes de campagnes électorales officielles)	gratuit
Etablissement scolaire châteaurenardais, au-delà de 2 dates d'utilisation par an et par établissement dans le cadre d'un projet pédagogique de l'établissement ou pour toute autre utilisation - manifestation sans participation financière	68,00 €
Association de Châteaurenard - manifestation sans participation financière	68,00 €
Etablissement scolaire châteaurenardais, au-delà de 2 dates d'utilisation par an et par établissement dans le cadre d'un projet pédagogique de l'établissement ou pour toute autre utilisation - manifestation avec participation financière	333,00 €
Association de Châteaurenard - manifestation avec participation financière	333,00 €
Association extérieure ou entreprise qui organise une assemblée générale ou réunion	664,00 €
Reunions à caractère politique (hors périodes de campagnes électorales officielles)	994,00 €
Association extérieure ou entreprise qui organise un spectacle ou un enregistrement. (hors détenteurs de licence 1, 2 ou 3)	994,00 €
Colloque, congrès, séminaire, salon, foire ou marché (Pour les salles tarif dégressif, 75% le second jour puis 50% par jour supplémentaire)	994,00 €
Professionnel du spectacle (détenteur de licence 1, 2 ou 3) (tourneur ou producteur) - hors taxe - Forfait technique inclus	1 495,00 €
HALL DE L'ESPACE CULTUREL ET FESTIF	
Etablissement scolaire châteaurenardais, dans la limite de 2 dates d'utilisation par an et par établissement, dans le cadre d'un projet pédagogique de l'établissement	gratuit
Reunions à caractère politique (durant les périodes de campagnes électorales officielles)	gratuit
Etablissement scolaire châteaurenardais, au-delà de 2 dates d'utilisation par an et par établissement dans le cadre d'un projet pédagogique de l'établissement ou pour toute autre utilisation - manifestation sans participation financière	gratuit
Association de Châteaurenard - manifestation sans participation financière	gratuit

Etablissement scolaire châteaurenardais, au-delà de 2 dates d'utilisation par an et par établissement dans le cadre d'un projet pédagogique de l'établissement ou pour toute autre utilisation - manifestation avec participation financière	68,00 €
Association de Châteaurenard - manifestation avec participation financière	68,00 €
Réunions à caractère politique (hors périodes de campagnes électorales officielles)	261,00 €
Association extérieure ou entreprise qui organise une assemblée générale ou réunion	261,00 €
Colloque, congrès, séminaire, salon, foire ou marché (Pour les salles tarif dégressif, 75% le second jour puis 50% par jour supplémentaire)	261,00 €
Réveillon (uniquement associations et entreprises de Châteaurenard)	261,00 €
Professionnel du spectacle (détenteur de licence 1, 2 ou 3) hors taxe, forfait technique inclus (*inclus dans le tarif de location de la salle de l'Etoile ou du théâtre Pécout)	inclus*
Exposition artiste (pour une durée de 1 à 7 jours + tarif de 50% par jour supplémentaire + pourcentage sur les ventes conclues)	199,00 €
ESPACE CULTUREL ET FESTIF DE L'ETOILE CONDITIONS GENERALES	
Location de la buvette par une entreprise ou une association dans le cadre d'un spectacle du service culturel	partenariat
Forfait technique de 4h consécutives (Mise à disposition d'un agent technique et du matériel de la salle. Tarif non soumis à dégressivité.)	167,00 €
Forfait technique de 4h consécutives Réveillon du jour de l'an (mise à disposition d'un agent technique et du matériel de la salle). Tarif non soumis à dégressivité.	612,00 €